

(N° 29.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1864-1865.

Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1865.

(Voir le N° 34, session extraordinaire de 1864, et les N°s 8 et 46, session de
1864-1865 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1865, à la somme de quatre millions deux cent soixante-un mille cent quatre-vingt-dix francs (4,261,190 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 24 décembre 1864.

*Le Président de la Chambre des
Représentants,*
(Signé) E. VANDENPEEREBOOM.

Les Secrétaires,
(Signé) ED. DE MOOR.

Budget des Dotations, pour l'exercice 1865.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 28 février 1852)	2,751,322 75	»	} 3,401,322 75
2	Dotation de l'héritier présomptif du Roi (loi du 14 juin 1853).	300,000 »	»	
3	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	150,000 »	»	
CHAPITRE II.				
4	Sénat	50,000 »	10,000 »	60,000 »
CHAPITRE III.				
5	Chambre des Représentants	615,497 25	»	615,497 25
CHAPITRE IV.				
COUR DES COMPTES.				
6	Traitement des membres de la Cour	70,750 »	»	} 184,370 »
7	— du personnel des bureaux	95,520 »	»	
8	Matériel et dépenses diverses	16,900 »	»	
9	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 »	»	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. . . fr.		4,251,190 »	10,000 »	4,261,190 »